

HAND-BALL

Les équipes engagées dans les championnats scolaires UNSS sont composées exclusivement et réglementairement d'élèves du secondaire (6° à Terminale).

Elles sont placées sous la responsabilité des professeurs d'EPS :

- Monsieur DRIEU pour le Lycée
- Messieurs BONNET et GAUNET pour le Collège

PROGRAMME :

Seules seront engagées dans les championnats officiels, les équipes dûment constituées par un nombre suffisant d'élèves régulièrement inscrits à l'A.S.

La saison se déroule, en principe, de la manière suivante :

- a) **Le mercredi après-midi :**
 - avant la Toussaint : Formation des équipes et entraînement.
 - de la Toussaint à Pâques : Championnats officiels. de Pâques à fin mai : rencontres amicales.
- b) **Entraînements en semaine :**

Lundi midi et jeudi midi de 13h à 14h : FILLES (benjamines)

Mardi soir de 17h à 19h : FILLES (minimes)

Lundi soir de 17h à 19h : GARCONS (minimes)

Vendredi soir de 17h à 19h : GARCONS : benjamins

Samedi midi de 13h à 14h30 : Filles , cadettes et juniors

Samedi après-midi de 14h15 à 16h30 : Garçons , cadets et juniors

MODALITES – PARTICIPATION – ENGAGEMENT :

1. Pour les rencontres du mercredi, ne seront retenus que les élèves ayant fait preuve d'assiduité et de ponctualité aux entraînements et aux rencontres précédentes. En aucun cas un élève ne pouvant assister aux entraînements **ET** ne pouvant jouer le mercredi après-midi ne pourra s'inscrire au Hand Ball.
2. **Sachant que tous les mercredis ne seront pas occupés, il va de soi qu'un élève s'inscrivant à un sport collectif s'engage à participer à toutes les rencontres programmées pour son équipe.**
3. Le programme des activités est affiché au plus tard le mardi matin sous le porche entre les deux cours (panneau ASSJP).
4. Toute absence sans préavis (directement auprès du professeur responsable) ayant entraîné le forfait d'une équipe risque de conduire à l'exclusion des sections de sports collectifs.
5. Toute absence à un entraînement ou à un match doit être signalée par un mot des parents.

Tous les élèves ne pourront pas participer aux matches du mercredi dès le début des compétitions, soit pour un problème de trop grand nombre de participants, soit à cause d'un niveau de pratique encore un peu trop juste... Ils pourront néanmoins participer aux entraînements, améliorer leur technique et ensuite accéder aux compétitions. En cas d'équipes incomplètes, il sera également fait appel à eux.

ENCADREMENT :

Lorsqu'ils ont plusieurs équipes sous leur responsabilité, les professeurs d'EPS ne peuvent pas toujours assurer personnellement l'encadrement de toutes, ils sont dans ce cas assistés par des élèves de 1^o et de Terminale dans le cadre de la préparation au Baccalauréat, conformément au projet pédagogique de l'A.S.

Les équipes de benjamins sont toujours prises en charge à Saint-Jean et ramenées au Collège à l'issue des activités de l'après-midi, sauf avis contraire des parents. (voir bulletin d'inscription).

Les matches auront lieu soit à Saint-Jean soit dans les lycées et collèges que nous rencontrons, soit dans les gymnases de la Ville de Paris.

INSCRIPTIONS

(attention !! mode d'inscription spécifique aux sports collectifs.)

TRES IMPORTANT

Les professeurs d'EPS recevront les parents ou les élèves pour les inscriptions au Hand Ball le **mercredi 14 septembre 2016** au gymnase de SJP de 13h30 à 15h30.

Seuls les dossiers complets (cotisation, certificat médical et formulaire d'inscription) seront retenus.

En aucun cas les inscriptions ne sont à donner à l'accueil ou au Secrétaire Général des sports.

Seuls les élèves inscrits (dossier complet) seront autorisés à participer au 1^{er} entraînement du mercredi 21 septembre 2016. Denier entraînement : mercredi 07 juin 2017.

Nous prions les parents des élèves désireux de pratiquer un sport collectif de bien vouloir joindre au bulletin ci-dessous :

- un certificat médical attestant l'aptitude au sport choisi (seul le certificat médical joint page 4 sera accepté)
- une cotisation de 220 € (par chèque à l'ordre de l'ASSJP).

BULLETIN à REMETTRE AUX PROFESSEURS d'EPS **LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2016**

Après avoir pris connaissance du principe de fonctionnement des sections de sports collectifs et des conditions d'engagement au sein d'une équipe. (modalités-participation-engagement).

J'autorise mon fils, ma fille à s'inscrire à l'A.S.S.J.P. pour pratiquer le **Hand Ball**.....

Nom : Prénom : Classe :

Date de naissance : Tel :

Port mère Port père Mail

J'autorise (je n'autorise pas) mon fils, (ma fille), à rentrer seul(e) directement à notre domicile après les rencontres du mercredi après-midi.

(Rayer la mention inutile. En cas de non réponse les élèves de catégorie benjamin seront accompagnés jusqu'au Collège).

DATE :

SIGNATURE :